



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E123212

VALABLE JUSQU'AU 14/11/2024

ÉDITÉ LE 26/08/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/03/2008

Forme juridique : SARL

Capital : 7 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 502 645 922 00019

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 146131907

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 146131907

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/05/2023

Raison sociale : SARL PCBG

191 BIS ROUTE DU LOROUX BOTTEREAU
44115 BASSE-GOULAIN

Téléphone : 06 15 49 75 14

Portable : 06 15 49 75 14

Site Internet : www.pcbg.fr

E-mail : contact@pcbg.fr

Responsabilité légale :

GACHET SIMON GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	13/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/11/2021
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	08/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	22/06/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	08/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.